

LES MESURES ORGANISATIONNELLES :

- Suscitez une prise de conscience des risques auprès de vos collaborateurs et désignez un coordinateur sûreté qui supervisera les moyens d'action.
- Fixer en interne toutes les mesures de sécurisation sous forme d'instruction et de procédures.



- Accordez suffisamment d'attention à l'aménagement du chantier (aménagement clair, limitation des accès, ne rien laisser traîner, emplacement de l'éclairage...)
- Marquez le matériel. Son identification va diminuer son attractivité et faciliter son identification en cas de vol.
- Prenez le temps de dresser un inventaire détaillé de l'ensemble de votre matériel (n° de série, marque, type, caractéristiques unique et photos). En cas de vol ce formulaire peut vous aider à déclarer correctement les faits.
- N'hésitez pas à prendre attache avec les forces de l'ordre locales pour les informer de l'importance du chantier et de sa sensibilité face à la délinquance.

LES MESURES PHYSIQUES :

- Mettez en place une clôture encerclant entièrement votre chantier pour limiter les intrusions ou dégradations, conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.



- Laissez certaines portions de clôture transparentes pour faciliter la surveillance des patrouilles.
- Rangez le matériel en fin de journée dans un endroit sûr et fermé à clé. Mettez hors d'atteinte tout outillage ou matériau de valeur, dans une zone dégagée, facile à surveiller, le plus au centre de l'enceinte.
- Protégez vos engins de chantier de préférence avec un système anti démarrage plutôt qu'un coupe circuit. Marquez les de façon bien visible et faites le plein en carburant en début de semaine.



- Optez pour un éclairage en auto protection s'activant à la détection.

LES MESURES TECHNIQUES ET HUMAINES :

- En fonction des risques, que vous devez identifier prévoyez un gardiennage, prioritairement lors de la livraison des matériaux de valeur.
- Positionnez une protection vidéo sur les secteurs les plus sensibles (systèmes mobiles et autonomes).



- La mise en œuvre de barrière infrarouge ou hyperfréquence aura pour fonction de détecter toute intrusion illégale. Suite à quoi, après une levée de doute, les forces de l'ordre pourront être engagées. Ce dispositif peut-être renvoyé vers une société de télésurveillance.
- Limitez les accès en hauteur par le retrait des échelles et le verrouillage des trappes d'accès.
- Masquez les sources d'alimentation afin qu'elle ne puisse être neutralisées



Avant d'investir dans des mesures électroniques coûteuses, il est indispensable de disposer d'une « culture de sécurisation » au sein de votre entreprise.